



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES


Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

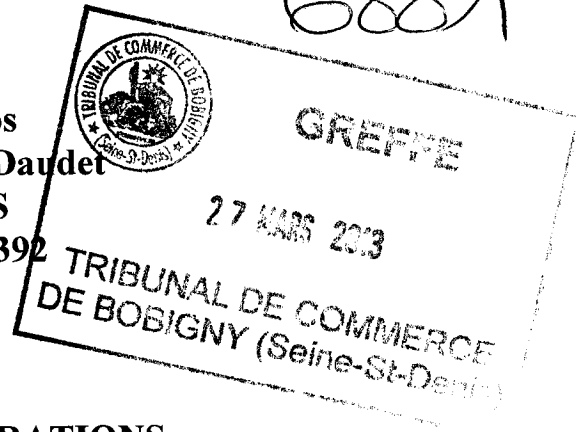
Numéro de gestion : 2000 B 04118
Numéro SIREN : 422 507 392
Nom ou dénomination : SOCIETE NOUVELLE FRANCO PORTUGAISE DE BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2013 sous le numéro de dépôt 6881

Certific conforme



SN F.P.B.
Société Anonyme
au capital de 450 000 euros
Siège social : 20, rue Alphonse Daudet
93300 AUBERVILLIERS
RCS BOBIGNY B 422 507 392



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DECEMBRE 2012**

L'an 2012,

Le 7 décembre,

A 11 heures,

Les administrateurs de la société SN F.P.B. se sont réunis en Conseil, 20, rue Alphonse Daudet 93300 AUBERVILLIERS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Sont présents :
- Monsieur Gérard BIDARD
 - Monsieur Chabane CHEKOUR
 - Monsieur François DUBAELE
 - Monsieur Michel JOYEUX

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur François DUBAELE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M *Verroux* remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen de demandes d'agrément de nouveaux actionnaires
- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Michel JOYEUX, démissionnaire,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

Le Président expose au Conseil que par une demande en date du 3 décembre 2012 et en application de l'article 10 des statuts, il a été saisi des demandes d'agrément aux fins de cession suivantes :

1-Monsieur François DUBAELE a soumis à l'agrément du Conseil la cession de 2700 actions sur les 7162 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société FINANCIERE JOYEUX, dont le siège social est 61, rue de la Commune de Paris (93300) AUBERVILLIERS, moyennant le prix total de 900 000 euros, soit 333.33 euros par action, et dans l'hypothèse ou celle-ci le souhaiterait, avec substitution possible à Messieurs Tobias JOYEUX, Armand JOYEUX, Simon JOYEUX, Pierre Olivier VINCENT.

2-Monsieur Michel JOYEUX, Madame Régine JOYEUX son épouse; actionnaires usufruitiers,

-Monsieur Tobias JOYEUX, nu-proprétaire

-Madame Sarah JOYEUX épouse VALERY nu-proprétaire

-Monsieur Simon JOYEUX nu-proprétaire

Ont soumis ensemble à l'agrément du conseil la cession des 1800 actions leur appartenant en leurs qualités respectives d'usufruitiers et nu-proprétaires, dans la Société au profit de la société FINANCIERE JOYEUX, dont le siège social est 61, rue de la Commune de Paris (93300) AUBERVILLIERS, moyennant le prix total de 500 000 euros, soit 277,78 euros par action.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'agréer purement et simplement les cessions projetées.

Le Conseil charge son Président de veiller à ce que le nom de FINANCIERE JOYEUX soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

DEUXIEME DECISION :

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Michel JOYEUX, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Armand JOYEUX, né le 17 novembre 1972 à NEUILLY SUR SEINE (92200), de nationalité française, demeurant à la Garenne-Colombes (92250), 112 rue Raymond RIDEL, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Armand JOYEUX, né le 17 novembre 1972 à NEUILLY SUR SEINE (92200), de nationalité française, demeurant à la Garenne-Colombes (92250), 112 rue Raymond RIDEL, en remplacement de Monsieur Michel JOYEUX, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Armand JOYEUX exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012.

Monsieur Armand JOYEUX déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

TROISIEME DECISION :

Le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de nommer de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Sur proposition du Président, le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée la nomination de :

Monsieur Tobias JOYEUX, né le 17 novembre 1972 à NEUILLY sur SEINE, demeurant 22 rue du Viaduc 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Monsieur Pierre-Olivier Vincent, né le 11 mai 1977 à NEUILLY sur SEINE, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 166 rue d'Aguesseau.

en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ces nominations interviendraient à effet du 1^{er} janvier 2013.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

Le Conseil décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 21 décembre 2012, à 19 heures, 20, rue Alphonse Daudet 93300 AUBERVILLIERS, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur